



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



24143287

Tribunal de l'Entreprise du Tribunal
Division des Greffes

25 SEP. 2024

Le Greffier

N° d'entreprise : **0425 995 393**

Nom

(en entier) : **ISOTRA**

(en abrégé) :

Forme légale : **SRL**

Adresse complète du siège : **Rue du Bassin, 2 - 6220 Fleurus**

Objet de l'acte : Constatation et correction erreur reprise dans la publication datant du 27/12/2023

L'assemblée constate qu'une erreur s'est glissée à la rédaction de la modification des statuts, publiée le 27/12/2023 (n° de publication 23475822), au niveau de l'actionnariat (composition de l'assemblée).

En effet, la SRL Anti-Corrosion et Maintenance de Matériaux (0462.548.755), doit être reprise comme actionnaire unique, en lieu et place de Monsieur Cambier Alain et Madame Madeddu Maddalena, tel que repris dans le registre des actions de la société.

Déposé en même temps qu'une copie dudit procès-verbal du 14/08/2024

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 04/10/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »)